



**Décision n° 2020/073**

**Équipements sportifs d'intérêt communautaire  
- Réfection de la couverture de la petite salle de sport des aires sportives de  
Lapeyrouse à Mazamet - Avenant n°1**

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la décision du Président n°2019/219 en date du 12 novembre 2019 portant attribution du marché relatif aux travaux de réfection de la couverture de la petite salle de sport des aires sportives de Lapeyrouse à Mazamet à la société BASCOUL, 3 rue de la Ferronnerie à Mazamet,

Considérant la nécessité d'intégrer des prestations supplémentaires relatives à l'évacuation et au traitement des déchets en décharge de classe 1,

**DÉCIDE**

De conclure un avenant n°1 au marché n° 2019/039 relatif à la réfection de la couverture de la petite salle de sport des aires sportives de Lapeyrouse à Mazamet avec la société BASCOUL, située 3 rue de la Ferronnerie à Mazamet (81200), pour un montant de 7 041,25 € HT, ce qui porte le montant du contrat à 118 819,54 € HT.

De passer tous les actes relatifs à cet avenant.

Les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget Principal, Compte 2317, Gestionnaire AIRCOUV, géré en AP CP.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 14 avril 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES  
Le 16 avril 2020  
Sous le n°81-248100430-20200414-lmc19272-DE-1-1  
Certifié exécutoire Le 16 avril 2020



Pascal BUGIS